

POLITIQUES PUBLIQUES | CHRONIQUE

PAR THIBAULT GAJDOS

Vous avez dit transparence?

THIBAULT
GAJDOS
est directeur
de recherche
au CNRS

e projet de loi relatif à la transparence de la vie publique, voté par les députés le 25 juin, vise à prévenir les conflits d'intérêts dans la vie politique. Pour un député, la forme la plus pure du conflit d'intérêts consiste à voter un texte en fonction de ses seuls intérêts financiers. Impensable? C'est la question qu'ont posée Ahmed Tahoun, de la London Business School, et Laurence van Lent, de l'université de Tilburg (Pays-Bas), dans une étude – « Personal Wealth Interests of Politicians and Government Intervention in the Economy: the Bailout of the US Financial Sector », 2010 (http://ssrn.com/abstract=1570219).

En 2008, le Congrès américain a adopté le plan Paulson, du nom du secrétaire au Trésor, qui autorise le gouvernement à dépenser 700 milliards de dollars pour renflouer des institutions financières vulnérables. Il dispose d'une grande liberté dans le choix des entreprises aidées, mais doit rendre compte de son action au Congrès.

MM. Tahoun et van Lent se sont penchés sur les motivations des parlementaires qui ont voté en faveur du plan Paulson. Ils ont montré que le fait de détenir des actifs dans le secteur financier accroissait de 30 % la probabilité pour qu'un membre de la Chambre des représentants soutienne le plan.

Puis ils se sont demandé s'il existait un lien entre les intérêts financiers des membres des commissions du Congrès supervisant l'allocation des aides et les sociétés en bénéficiant. Ici encore, la réponse est positive. Plus les élus détenant des intérêts dans

une firme y sont nombreux, plus elle a de chances de recevoir une aide. Et celle-ci sera d'autant plus grande que les intérêts qu'y détiennent les membres des commissions sont importants.

Les deux chercheurs ont pu identifier les actifs financiers détenus par les parlementaires grâce aux données obtenues en application de l'Ethics in Government Act, qui impose depuis 1978 à ces élus de remplir des déclarations annuelles sur leur patrimoine, rendues publiques sans aucune restriction. Le Center for Responsive Politics, un organisme à but non lucratif, collecte ces données et les rend librement accessibles sur le site Opensecrets.org.

Le projet de loi relatif à la transparence de la vie publique prévoit aussi une déclaration exhaustive des intérêts des parlementaires (la « déclaration d'intérêts privés ») et la publicité de ces déclarations. Mais le diable se cache dans les détails. François de Rugy, député écologiste, avait déposé un amendement imposant que ces déclarations soient effectivement utilisables par les citoyens. Il s'agissait d'éviter qu'elles ne subissent le sort des déclarations d'intérêts dans le domaine de la santé publique, prévues par la loi mais rendues inexploitables par la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Cet amendement, soutenu par le gouvernement et par le député UMP Laurent Wauquiez, a été rejeté par les socialistes. Les conflits d'intérêts pourront donc prospérer à l'ombre fleurie d'une législation hypocrite.